

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/01/2023 Affichage : 16/01/2022

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 22-256

Service : Direction de la Cohésion Sociale

<u>Objet</u>: Intervention de Madame Aline QUENETTE, diététicienne au pôle médical 66 rue de la Grange Magnien 01960 Péronnas, pour une conférence et des ateliers cuisine à destination des parents et enfants au Centre Multi-accueil de Saint-JUST (01250)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

Vu le Code de la Famille et de l'Action Sociale et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7^{ème} Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD dans le domaine de l'Action Sociale et de la Petite Enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision de même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président;

CONSIDERANT que les structures petite enfance veillent à la santé, à la sécurité à l'épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement; qu'elles sont des lieux d'éveil et de prévention qui concourent à l'intégration sociale, conformément à la réglementation;

www.grandbourg.fr

Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse 3 avenue Arsène d'Arsonval CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex Tél.: 04 74 24 75 15 / Fax: 04 74 24 75 13



001-200071751-20221123-DP22-256-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/01/2023

Affichage : 16/01/2022

CONSIDERANT que les découvertes multi-sensorielles participent au bon développement de l'enfant, à son éveil et à son épanouissement ;

CONSIDERANT l'opportunité de conclure un partenariat avec Madame Aline QUENETTE pour l'organisation d'une conférence et d'ateliers cuisine ;

DECIDE

DE CONCLURE un partenariat avec Madame Aline QUENETTE, diététicienne au sein du pôle médical 66 rue de la Grange Magnien 01960 Péronnas, afin de mettre en place une intervention de sensibilisation et d'animation cuisine à destination des parents et des enfants au Centre Multi-accueil de Saint-JUST (01250).

Les modalités sont les suivantes :

- La séance sera assurée par Aline QUENETTE, diététicienne au pôle médical, 66 rue de la Grange Magnien 01960 Péronnas ;
- Les séances se dérouleront au Multi-Accueil de Saint-JUST (01250) les :
 - mardi 22 novembre de 18 h 00 à 19 h 30 ;
 - samedi 26 novembre de 9 h 30 à 11 h 00 ;
 - mercredi 7 décembre de 16 h 00 à 17 h 30 ;
- La séance s'adresse aux parents et leurs enfants, pour un coût global de 938 €.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourgen-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Vice-Présidente

Fait à Bourg-en-Bresse, le 23 novembre 2022.

la Vice-Présidente

Virginie GRIGNOLA-BERNARD

Déléguée à l'Action sociale et la Petite Enfance